

FICHE THÉMATIQUE

Inondations dans le Pas-de-Calais

Version du 10 janvier 2024

1. Les faits

- Le 8 novembre dernier c'était déjà **292 000 personnes** étaient touchées par les crues de la Liane, l'Aa, la Hem et la Canche. [France Bleu]
- C'est la **deuxième crue décennale** en deux mois.
Des milliers de personnes sinistrées traumatisées, pour certaines qui avaient déjà vécu la tempête Ciaran du 2 novembre puis tout de suite après les nouvelles crues.
- **195 communes et 2 084 habitations** ont été touchées par ce deuxième épisode de crues exceptionnelles en moins de deux mois, qui a entraîné l'évacuation de 743 personnes
- La quantité de pluie qui s'est abattue sur le département est **1,5 fois plus importante** que les pluies en 2023 sur la même période (464 mm contre 296 mm).
- Gérald Darmanin a annoncé renforcer les moyens pour les dispositifs de secours avec plus d'effectifs de pompiers et de militaires. Julien Marion le DG de la protection civile au ministère de l'intérieur a annoncé des réquisitions du secteur privé et une aide en provenance des États européens.

2. La punchline

"Emmanuel Macron est le président de l'incompétence. Il fait de beaux discours et ne fait rien pour nous préparer face aux conséquences du réchauffement climatique. Il est responsable de cette situation."

3. Les explications

Qui est responsable de cette catastrophe ?

On incrimine le réchauffement climatique et c'est vrai car il augmente l'intensité des précipitations mais il y a aussi la manière dont on a aménagé le Nord-Pas-de-Calais. L'Etat ne s'est pas occupé suffisamment des infrastructures.

Quand les sols sont plats et argileux comme dans le NPC et qu'ils ne permettent pas d'absorber les eaux de pluie, on doit encore plus qu'ailleurs préserver les terres face à l'artificialisation.

Et bien, vous savez quoi ? La région Hauts-de-France est, derrière l'Île-de-France, la région la plus artificialisée de France métropolitaine. On a bétonisé, construit, étalé et empêché la terre d'absorber l'eau. D'où les inondations.

Alors, des responsables, il y en a au moins deux :

1. **Emmanuel Macron** qui est à la tête du pays. Il n'est pas responsable de l'existence du réchauffement climatique mais il est responsable de l'impréparation de notre pays face à ses conséquences. Il en est encore à comprendre son existence, que voulez-vous ? ("qui aurait-pu prévoir ?")
2. **Xavier Bertrand**. En 2021 au moment de la loi "Climat et résilience" Xavier Bertrand faisait partie des forts opposants à la limitation de l'artificialisation des sols et à l'objectif "Zéro Artificialisation Nette". Au même moment, sa majorité rejetait la motion d'urgence écologique déposée par notre groupe qui demandait l'application des accords de Paris. Alors peut être que maintenant, il a changé d'opinion et est devenu écologiste ? A voir.

Que faire ?

- Attention à la maladaptation ! Le remède peut être pire que le mal. Il ne faut pas d'abord agir vite mais agir bien.
- Xavier Bertrand propose d'entretenir les cours d'eau mais c'est ce qui devrait déjà être fait. C'est complètement insuffisant.

Nous, Écologistes, proposons trois choses :

- **S'occuper des berges. Il faut planter des haies anti-érosives pour lutter contre la destruction des sols et l'érosion des bords de berges.**
- **Investir massivement dans des pompes et transformer le système des waterings qui n'est plus adapté.**
- **Créer une assurance-sinistre public financée par les assurances privées. Si celles-ci refusent d'assurer des biens soumis aux aléas climatiques alors qu'elles font des profits faramineux, l'Etat doit pallier. Il n'est pas possible de privatiser les profits et socialiser les pertes. Et d'ajouter des difficultés d'assurance aux inondations.**

Faut-il exproprier certain-es habitant-es ?

- L'Etat est en droit de déclarer d'utilité publique, l'expropriation des biens immobiliers dans des communes ou groupements de communes dès lors qu'un risque prévisible menaçant gravement les vies humaines y est identifié. Et où il est plus coûteux de maintenir des moyens pour la protection des populations que de verser des indemnités d'expropriation. C'est le cas dans lequel on pourrait se retrouver.
- C'est une difficulté supplémentaire pour les sinistrés (quitter définitivement l'endroit où l'on vit? Quelle solution de relogement pérenne, lourdeur administrative...). Certains habitants n'ont pas attendu et ont déjà pris la décision de quitter leur logement.

Chiffres clés

- Depuis novembre 2023 371 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle [[France Bleu](#)]
- 1 Français-se sur 4 vit dans une zone inondable par la mer, les cours d'eau, les nappes ou du ruissellement soit 17 millions de personnes. [ministère de la Transition écologique]

Ressources utiles

- Fil explicatif de Magali Reghezza
<https://twitter.com/MagaliReghezza/status/1744265194891579879>

Auteur

Emmanuel Bodinier
06 82 00 86 87